

Réponse du Conseil administratif du 11 septembre 2023 à la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Souheil Sayegh, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Omar Azzabi et Stéphane Guex: «Pour plus de fraîcheur en été: créons des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau!»

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

Comme bien des villes européennes, Genève est une ville qui dévoile son plein potentiel lors de la période estivale. Les enfants jouent dans les quartiers, les clients affluent sur les terrasses et déambulent sur les quais.

Avec des étés de plus en plus chauds et des épisodes caniculaires qui tendent malheureusement à se répéter, l'accès à des zones de fraîcheur devient vital pour la population. En ce sens, les autorités ont un rôle à jouer: elles doivent fournir de tels espaces, en particulier pour les personnes les plus vulnérables telles que les personnes âgées et les enfants en bas âge. La réponse des autorités ne peut se contenter d'inciter une partie de la population à vivre recluse et enfermée dans son logement une partie de l'été.

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses villes européennes traversées par des cours d'eau ou des lacs, comme Genève, ou encore disposant d'accès à la mer, ont développé des structures flottantes peu coûteuses permettant un accès facilité à l'eau. Ces accès innovants et sécurisés ont l'avantage de faire profiter toute la population des bienfaits de la baignade pour la santé. Copenhague et Aarhus au Danemark, mais également Berlin, Zurich et de nombreuses villes à influence germanique ou nordique, connaissent ces «badis» depuis plusieurs décennies. Leur succès populaire est d'ailleurs souvent source de fierté et ces accès à l'eau sont des marqueurs d'une identité urbaine très forte pour les habitants de ces villes.

Les avantages de ces structures sont multiples: leur faible coût, grâce à une infrastructure légère ne nécessitant a fortiori pas de lourds investissements pour les collectivités. La nature de ces infrastructures légères et facilement démontables permet également de ne pas défigurer des éléments du patrimoine et du paysage. Le fait que ces bains flottants utilisent l'eau du lac ou des cours d'eau permet une utilisation et une régénération naturelle de l'eau, sans traitement chimique.

Le succès fulgurant de la nouvelle plage des Eaux-Vives à l'été 2019 ainsi que le succès populaire historique des Bains des Pâquis sont des témoins de

l'attachement des Genevoises et des Genevois à pouvoir accéder librement à la baignade dans le lac.

A l'aune du réchauffement climatique, les accès à l'eau dans la rade sont pourtant trop rares et devraient par conséquent être multipliés. Tout comme les Genevoises et les Genevois se sont peu à peu réappropriés ces dernières années les espaces publics dans les parcs et les quartiers, les citoyennes et citoyens souhaiteraient sans doute pouvoir accéder plus facilement à l'eau dans la rade.

Il est un lieu qui se prêterait particulièrement à un tel accès à l'eau: il s'agit de la portion de quai de la promenade du lac située entre le Jardin anglais et le Jet d'eau. Les installations sur le quai telles que les cabanons de pêcheurs ainsi que les bateaux amarrés étant voués à être déplacés dans la future extension du port public des Eaux-Vives, cet espace aquatique, dont le courant dans l'eau est par ailleurs faible, se prête particulièrement à la baignade.

L'installation de bains flottants dans cette zone hautement symbolique et touristique, puisque située à proximité du Jet d'eau, permettrait à un large public de profiter de la baignade. Grâce à l'installation de piscines flottantes immergées et au développement d'infrastructures ad hoc légères telles que vestiaire, toilette, petite buvette et autres zones de délasserment, les Genevoises et les Genevois ainsi que les touristes pourraient profiter d'un accès à l'eau privilégié au cœur de la petite rade et à proximité immédiate de l'écrin de verdure qu'est le Jardin anglais.

Considérant:

- que les épisodes caniculaires qu'a connus Genève les étés derniers sont voués à se répéter;
- que le succès populaire de la plage des Eaux-Vives et des Bains des Pâquis n'est plus à prouver;
- que l'installation de bains flottants dans la petite rade en contrebas du Jet d'eau permettrait d'offrir un accès à la baignade et à la fraîcheur à l'ensemble de la population;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau est peu coûteuse;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau ne déforme pas le patrimoine ni le paysage;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau permet à un large public d'accéder à l'eau naturelle grâce à une infrastructure simple, sûre et de qualité;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau permet de profiter de l'eau naturelle sans traitement chimique;
- que plusieurs villes européennes ont installé des bains flottants et qu'ils rencontrent un succès fulgurant et populaire auprès de la population et des touristes;

- que les cabanes de pêcheurs et les bateaux amarrés dans la zone située entre le Jardin anglais et le Jet d’eau sont voués à être déplacés dans le futur port des Eaux-Vives,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui proposer un crédit d’étude en vue de l’élaboration d’un concept de bains publics entre le Jardin anglais et le Jet d’eau, créant ainsi un nouvel accès à la baignade dans la petite rade, accessible pour et par toutes et tous.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif souscrit pleinement aux considérants de cette motion et rappelle qu’une étude mandatée par le Canton en 2014 (Image directrice programmatique – Etude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements lacustres) avait identifié quatre lieux propices à l’accès à l’eau: le quai Gustave-Ador dans le prolongement de Baby-Plage, le quai Wilson, la Perle du lac et la jetée du Jet d’eau.

L’accès à la baignade est déjà possible à la plage des Eaux-Vives depuis 2020 et au quai Wilson depuis mai 2023.

S’agissant de la création d’un accès à la baignade en aval du Jet d’eau, comme le demande cette motion M-1504, le département de la sécurité et des sports (DSSP), en collaboration avec le département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), a travaillé activement sur ce projet.

Une proposition d’ouverture de crédit (PR-1584) a été renvoyée par le Conseil municipal en commission des sports lors de la session plénière des 5 et 6 septembre derniers.

En cas d’acceptation de ce crédit par le Conseil municipal, et selon le calendrier prévu, le Conseil administratif espère que des bains publics flottants – inspirés des badis alémaniques – pourront être proposés à la population à partir de l’été 2024.

Les aménagements prévus auraient une durée prévisionnelle de cinq ans en attendant un projet définitif. La phase provisoire permettra d’une part de tester si le public s’approprie bien une telle installation à cet endroit ou s’il faut envisager un autre type d’aménagement, et d’autre part de proposer dès 2024 un espace de baignade sur l’espace libéré récemment par les cabines de pêcheurs, dans l’attente d’un réaménagement plus large du secteur en aval du Jet d’eau.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis